



Bulletin d'inscription

« GRAND PRIX 2008 CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE »

Date limite d'envoi : 10 juin 2008

NOM : M/Mme/Melle

PRENOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

LOCALITE ET CODE POSTAL :

PAYS :

AGENCE :

ADRESSE DE L'AGENCE :

TELEPHONE :

PORTABLE :

FAX :

EMAIL :

Je déclare par la présente que :

A- Je suis l'auteur des photographies présentées.

B - Je suis le seul détenteur des droits d'auteurs.

C - J'autorise CARE et les organisateurs du concours du GRAND PRIX 2008 CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE à utiliser les photographies présentées au concours pour la promotion et l'exploitation liées au GRAND PRIX 2008 CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE (relations presse, lettre d'information CARE, Internet, catalogues, expositions,...) sans qu'aucune rémunération ne me soit due. Toute autre utilisation sera soumise au photographe pour accord.

D - A ma connaissance, aucun tiers ne peut faire valoir des droits ou faire opposition concernant une publication des photographies présentées.

E - J'ai pris connaissance du règlement énoncé dans l'imprimé ci-joint et j'en accepte toutes les modalités.

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le Grand Prix CARE International du Reportage humanitaire est soutenu par :





Règlement

GRAND PRIX 2008 CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE

Article 1

CARE France, Association de loi 1901 dont le siège est à Paris 75019 - 71, rue Archereau - organise un concours intitulé le GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE, ouvert aux professionnels de la photographie liés à des agences de presse ou à des médias ainsi qu'aux photographes indépendants.

Article 2

Le concours est ouvert aux professionnels de la photographie liés à des agences de presse ou à des médias et aux professionnels indépendants. Le présent règlement leur a été envoyé par courrier électronique, à charge pour eux, de le diffuser auprès des personnes autorisées à concourir en vertu du présent règlement.

Article 3

Le lauréat sera choisi pour un reportage photographique qui témoigne de situations difficiles, de détresse humaine, ou d'abus à l'encontre des droits de l'homme ou de la personne humaine, nécessitant l'intervention d'organisations humanitaires.

Article 4

Les reportages photographiques ne devront pas dater de plus de deux ans afin de rester liés à l'actualité.

Article 5

La participation à ce concours implique automatiquement la libre cession des droits de ces photos, y compris sur les sites de CARE, de VISA POUR L'IMAGE - Perpignan et des partenaires, pour la seule et unique promotion de ce prix (les organisateurs du prix s'engagent à mentionner le nom de l'auteur à chaque utilisation).

Article 6

Chaque compétiteur présentera un reportage composé de 7 à 10 photographies. Il ne sera accepté qu'un seul reportage par compétiteur. Tout envoi supérieur à 10 photographies donnera lieu à l'élimination du compétiteur.

Article 7

L'envoi d'une ou plusieurs photos implique automatiquement l'acceptation de ce règlement.

Article 8

Les reportages photographiques devront nous parvenir sur **CD, au format JPG.**

Article 9

Chaque reportage envoyé devra être accompagné d'un texte de 10 à 20 lignes présentant le sujet, la date et le lieu de prise de vue, sans mention ni de nom ni d'agence.

Chaque photo devra être légendée. Le nom de l'auteur, son adresse et son téléphone, la numérotation des photos ou les coordonnées de l'agence devront figurer sur un document (word ou pdf) à part.

Article 10

Les reportages devront être expédiés par courrier postal (DHL, FEDEX, etc.) avec mention “sans valeur commerciale” pour éviter les frais et les délais de douane.

Tout envoi faisant apparaître la mention d’une valeur commerciale ne sera pas accepté par les organisateurs. Les photos devront être expédiées à :

GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE
CARE France - 71 rue Archereau - 75019 Paris

Les envois envoyés après le **10 juin 2008 (minuit)** ne feront pas partie de la compétition.

Article 11

Les photographies truquées ou manipulées numériquement seront éliminées. Les reportages photographiques envoyés par e-mail ne seront pas acceptés.

Article 12

Les organisateurs du concours s’engagent à respecter l’anonymat des photographes. Le jury assurant la sélection n’aura pas connaissance de l’identité des auteurs des photographies.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. En cas d’ex-æquo, la voix du Président du Jury est prépondérante.

Article 13

Une sélection des meilleurs envois sera présentée dans le cadre d’une exposition lors de Visa Pour l’Image à Perpignan du 30 août au 14 septembre 2008 ainsi qu’à l’occasion des expositions itinérantes du Grand Prix CARE International en France et à l’étranger. Le lauréat et les autres participants sélectionnés ont donné leur autorisation pour l’utilisation de leurs travaux à l’occasion du Festival Visa Pour l’Image à Perpignan du 30 août au 14 septembre 2008 et pour les besoins des expositions liées au Grand Prix CARE et pour l’exposition sur les sites mentionnés article 5.

Le lauréat s’engage à faire don de ses tirages d’exposition à CARE dans le but d’expositions ultérieures au profit de CARE.

Article 14

Le lauréat sera informé dans le délai de 3 jours suivant la sélection. Il devra être présent ou dûment représenté pour la remise de son prix prévue le 4 septembre 2008 à Perpignan. A défaut d’être présent ou dûment représenté, il sera déchu de tous droits et ne pourra réclamer ni paiement, ni dérogation.

Article 15

Si un cas de force majeure oblige les organisateurs à annuler ou reporter tout ou en partie le concours, aucun dédommagement ne pourra être demandé par les compétiteurs.

Article 16

Le prix remis est d’une valeur de 8 000 euros. Le présent règlement est déposé chez Maîtres Eric Albou et Carolle Yana, Huissiers de Justice associés, 160, rue du Temple, 75003 Paris qui en garantissent le respect.

Fait à Paris, le 13 mai 2008



Historique

GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE

Créé en 1994, à l'initiative de CARE FRANCE, le GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE a pour objet de rendre hommage aux reporters-photographes qui témoignent tout au long de l'année, des événements souvent tragiques qui frappent hommes, femmes et enfants.

Ces reportages sont aussi la mémoire des actions que CARE INTERNATIONAL et d'autres organisations humanitaires mènent sur le terrain, témoignant de situations difficiles, de détresse humaine ou d'abus à l'encontre des droits de l'homme ou de la personne humaine. Le premier GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE, doté par le Ministère de la Culture a été remis en juin 1994, par Monsieur Javier Perez de Cuellar à Patrick Robert (Agence Sygma).

Le GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE est organisé depuis 1997 en partenariat avec le Festival International de photojournalisme "Visa pour l'Image" qui se tient à Perpignan et qui expose les reportages des finalistes pendant la durée du Festival. Depuis 2003, le prix est soutenu par sanofi-aventis.

Lauréats :

1997	Tom Stoddart	soutien Fondation Blouin MacBain
1998	Lizzie Sadin	soutien Fondation Blouin MacBain
1999	Shafiqul Alam Kiron	soutien Maison Française (Groupe Moniteur)
2000	Yoav Lemmer	soutien Maison Française (Groupe Moniteur)
2001	Ad Van Denderen	soutien Carrefour Solidarité
2002	Anne Laure Detilleux	soutien Proxiserve
2003	Florence Gaty	soutien Sanofi-Synthelabo
2004	Olivier Jobard	soutien Sanofi-Synthelabo
2005	Juan Medina	soutien sanofi-aventis
2006	Hazel Thompson	soutien sanofi-aventis
2007	Jean Chung	soutien sanofi-aventis



Principes de l'opération :

Organisé en partenariat avec le Festival *Visa pour l'Image - Perpignan*, le concours est ouvert à tous les professionnels, indépendants ou liés à des agences de presse ou à des médias.

Les participants, informés par courrier électronique, envoient à CARE FRANCE leur reportage photographique sur des thèmes qui témoignent de situations de détresse humaine, d'abus à l'encontre des droits de l'homme nécessitant une intervention humanitaire.

Un jury composé de personnalités du monde des médias sélectionne les meilleurs reportages qui sont exposés pendant la durée du Festival *Visa pour l'Image - Perpignan* et à l'occasion d'expositions itinérantes du Grand Prix, comme celle du Parlement européen.

Le jury désigne le lauréat du GRAND PRIX CARE INTERNATIONAL DU REPORTAGE HUMANITAIRE qui reçoit un chèque d'un montant de 8 000 euros lors d'une soirée spéciale dans le cadre du Festival *Visa pour l'Image - Perpignan*.

CARE France - Association de Solidarité Internationale

71 rue Archereau - 75019 Paris - Tél : + 33 1 53 19 89 89 - Fax : + 33 1 53 19 89 90.

Contacts : Martine Czapek / Alexandra Banget-Mossaz

Mail : gprh.carefrance@gmail.com

Site internet : www.carefrance.org